AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE $65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

LE Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de

HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES

au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près de premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER

ECLESIASTIQUE ET CIVIL

Pour 1850,

A vendre chez

L. R. FABRE ET CIE.
St. Vincent, No. 3.

16 nov. 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,

Neuvaine pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

☞ Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeur pour Eglises et Chapelles, etc.

Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

LE Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, le différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité des feuillets, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher.

J.-BTE. ROLLAND.

16 Novembre 1849.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS CACHETÉES jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DEVIS ET CONDITIONS.

A. C. CHOLET.

Rigaud 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ECOLES de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des soumissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir au Bureau du Soussigné les Plans et devis ainsi que conditions.

Rigaud, 27 Nov. 184

PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

EN conséquence de la Translation du Siége du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à

L'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

☞ Les Papiers sous-mentionnés insèreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois:

La *Minerve*.—Les *Mélanges Religieux*—L'*Echo des Campagnes*—*Gazette des Trois-Rivières*—Le *Journal de Québec* et le *Canadien*

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les Fournitures pour Ecoles, tellesque Livres, Papier, fondre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'Ecole.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonable et modéré.

Belœil, 2 juillet 1849.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a nommé M. Jos. BERIAU, Marchand Grocer, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraiches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE *Agent.*

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL.

Montréal, 29 *octobre* 1849.

JUSQU'A nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé,) F. HINCKS.
Insp. Gén.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau:

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funéraires
Et JOBS de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Evêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déploraient le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction.—Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que *onze cents Sourds-Muets en Canada* étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Voulant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écoutant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce.—Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction *gratis* à tous les S.-Muets indigens de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schelings et demi par mois.—Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge.—Dans le cas où les parens préféreraient fournir eux mêmes les alimens il a été pris des arrangemens avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schelings par mois.—Ceux dont les parens sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligens, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadère des Steamboats de Longueuil.

Vendredi le 7 Septembre.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal 8 *Septembre*, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, a vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'Ile des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Acre.

Township de Chicester.

Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.
" 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
Aussi le residu de la partie nord, ou 86 acres des lots divises Nos. 23 à 26.
" 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
" 4me, Lots, 8 à 46, contenant depuis 47 à a 59 eres.
" 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
" 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.
" 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.
" 2me, Lots 34 et 35, ½ dans l'Est, 50 acres chaque.
" " Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.
Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres
" 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
" 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.
" 6me, Lots 1 a 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque: 7 a 13 contenu inconnu.

Township de Waltham.

Rang A Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.
" 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.
" 2me, Lots 1 a 50, contenant depuis 52 a 162 acres.
" 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres.

10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 *août* 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires heritiers ou substituts, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiées que conformement à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit a des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'etablissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être procurée, seront confisquées et reprises, a moins que tels honoraires ne soient duement payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'annee 1851. Les honoraires devront être payés et la prêuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne.

Motréal, 7 aout 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer:

JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chechester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante, par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, ecuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence.

Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 3 *aût* 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à

J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres colléges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies *ad hoc*; le reste du temps se passe au collége.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier.

Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES

EAUX MINERALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau)
Protocarbure d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance)
Sulphate de Soude (en petite quantité)
Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.
Chlorure de chaux (en abondance)
Chlorure de Magnésie (en petite quantité)
Sulphate de Magnesie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorydriques, carboniques et sulphiriques: de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dypepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulphates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antichlorériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétes purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien légue de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formes par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acidités de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sedatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorhée, la sterilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dependants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diuretique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.— M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra a un prix bien modéré, vû la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vû aussi leur nouveauté.

Des affiches feront connaître les lieux des dépôts.

St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEUR Beaux CHANDELIERS à 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très convenables pour les Eglises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix.

ALEXANDRE LEVY,
No. 119, Rue Notre-Dame.

Montréal, 14 décembre 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est reuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Vincent vis-a-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chretienne,	in-8
Do do do	in-12
Do do do	in-18
Do des Ecoles chrétiennes	in-12
Gymnase moral,	in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36	
Do des petits enfans	in-32
Do des enfans pieux,	in-32
Do de l'enfance chretienne,	in-18
Do Morale et Littéraire,	in-12
Do Instructive et amusante,	in-18
Do Catholique de Lille,	in-18
Etc., etc., etc.	

—— AUSSI: ——

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No 3,
21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNDI, Professeur de français, latin rhetorique belles-lettres, etc Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montreal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement est pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0	2	6
Chaque insertion subséquente	0	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0	3	6
Chaque insertion subsequente,	0	0	11
Au-dessus de dix lignes, [1ere. insertion] chaque Ligne	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

Montréal,	MM. FABRE, & CIE., libraire
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre Direct.
Riviere du Loup,	M. L. BARIBEAU,
St. Athanase,	M. H. AUBERTIN.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF,
JOS. LAROCQUE, PTRE.